



Ivry-sur-Seine, le 29 juin 2020

Le Secrétaire général

à

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Objet : charge de travail des IA-IPR

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Durant toute la crise sanitaire, les IA-IPR se sont pleinement engagés auprès des établissements et des enseignants pour mettre en œuvre la continuité pédagogique. Ils sont actuellement fortement mobilisés par la session 2020 des examens ; leur rôle sera prépondérant pour permettre à cette session de se dérouler dans de bonnes conditions. Ils réalisent ces travaux de jury dans des délais très contraints, en collaboration avec les chefs d'établissement et les services des DEC, dans un système sous forte pression, en limite de rupture.

Particulièrement mobilisés cette année scolaire par la mise en œuvre de la réforme des lycées puis par la crise sanitaire, notre organisation syndicale vous alerte sur la fatigue inquiétante des IA-IPR ; nombre d'entre eux sont au bord de l'épuisement.

Ce constat nous amène à vous demander de veiller à ce que les directions du ministère et les services de l'IGESR ne surchargent pas les collègues par des enquêtes chronophages souvent diligentées dans l'urgence.

Une attention particulière doit être apportée à la charge de travail supplémentaire subie au cours de cette année scolaire pour reconnaître l'engagement des collègues notamment par le biais de la modulation de l'indemnité de charges administratives. Nous vous demandons de relayer notre demande auprès des recteurs.

La prochaine rentrée nécessitera un accompagnement de grande proximité des équipes pédagogiques : le suivi individuel et collectif des élèves devra fortement s'adapter pour répondre à l'augmentation des ruptures dans les apprentissages.

La charge de travail des IA-IPR sera encore alourdie avec le report de dossiers importants en attente : RDV de carrière, évaluation des professeurs fonctionnaires stagiaires, recrutement et accompagnement des professeurs contractuels, évaluation des établissements, contrôle des établissements hors-contrat.

En conséquence, le SNIA-IPR UNSA demande que les missions des IA-IPR soient strictement consacrées aux activités « cœur de métier » et que les évaluations des établissements soient limitées à 5 %, jauge initialement prévue au cours de cette année scolaire.

Pour que l'accueil et la prise en charge des élèves soit efficace et bienveillante, l'année scolaire 2020-2021 devra être sereine et apaisée. Il est indispensable que le lycée sorte des tensions de cette année scolaire, générées par le dispositif des E3C à simplifier, comme proposé au comité de suivi dès février dernier.

Nous vous adressons, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, l'expression de notre haute considération.

Alain Marie - Secrétaire général